

Grignotage du Cirque : Mort programmée d'un espace boisé classé

Chapitre 2 :

Il faut savoir que le Cirque de l'Essonne est un tout. Il est composé de la plaine et des côteaux. Tout ce qui se construit a des incidences sur la faune et la flore. Ce petit bois est en relation directe avec les autres surfaces boisées du Cirque, même s'il est vrai que les travaux d'entretien et de débroussaillage ordonnés par la mairie en mai dernier l'ont déjà bien détérioré !

Les boisements constituent des zones de fraîcheur, amortissent les bruits et sont des zones de refuge pour la faune.



Personne ne peut faire l'économie de moyens en supprimant la nature ordinaire et les sols protégés juridiquement en EBC à l'heure où l'état déploie les mesures du zéro artificialisation nette (ZAN)

Une pétition a recueilli plus de 700 signatures pour s'opposer à la construction de logements dans le site : elle pose la question de l'urbanisation de la commune et est révélatrice d'un souci écologique légitime. Elle doit être prise en compte.

Voilà pourquoi, nous nous opposons à ce projet et ne comprenons pas le positionnement du maire qui se dit fervent défenseur du Cirque tout en continuant de l'abimer. Mais il est vrai, Il y a la « com » et la réalité !

L'enquête publique liée au PLU devrait avoir lieu mi-septembre: il est indispensable que chacun d'entre nous s'implique car nous sommes tous concernés par ce projet et par les autres !

Notre site : www.bienvivreavillabe.fr

Notre page FB: www.facebook.com/Bienvivreavillabe91100

Notre adresse mail : Bienvivreavillabe@gmail.com

Vos élus : Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Christian BERTAUX, Antonio SEBASTIAN,

Najette MALKI-OTMANI, Jean-Luc IUGHETTI